

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 9 FÉVRIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	14	14 + 2 pouvoirs

Date de convocation
31 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Sébastien FRESSE pouvoir donné à Guillaume ÉTÉVÉ, Jean-Claude ROMARY pouvoir donné à Christine MEYER.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : 14_2026 - DEMANDE DE SUBVENTION au titre de la mobilité douce auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle pour l'aménagement de la rue de Mirecourt 2e phase
N° de délibération : 14_2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	2	16	0	0	0

Exposé des motifs

La commune a engagé en 2024 un projet d'aménagement de la rue de Mirecourt afin d'améliorer la sécurité des déplacements et de favoriser les mobilités douces. Cet axe constitue une voie importante du territoire communal, notamment pour l'accès aux équipements publics et pour la liaison entre le centre du village et la zone d'activités du Plateau.

La rue de Mirecourt est également empruntée par des piétons et des cyclistes, sans que la configuration actuelle de la voirie ne permette un partage de l'espace public suffisamment sécurisé. Cette situation est d'autant plus sensible que l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté accueille des jeunes à mobilité réduite, nécessitant des cheminements plus sûrs et mieux identifiés.

Le projet de réaménagement a été conçu en plusieurs phases, afin de tenir compte des contraintes techniques et financières de la commune. Une première phase de travaux est actuellement en cours de réalisation. Cette première tranche a d'ores et déjà bénéficié d'un accompagnement financier du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, traduisant la reconnaissance de l'intérêt du projet au regard des objectifs poursuivis en matière de sécurité et de mobilités.

La deuxième phase, objet de la présente délibération, concerne le tronçon allant du bas de la rue de Mirecourt jusqu'à la jonction avec la RD 570. Elle prévoit notamment la mise en place de bandes cyclables matérialisées au sol, ainsi qu'un marquage adapté permettant de mieux organiser la circulation et d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers.

Dans un souci de cohérence et de continuité de l'action publique, il apparaît logique que cette seconde phase puisse également bénéficier d'un soutien financier, afin de

permettre la réalisation complète et homogène du projet initialement conçu, sans rupture dans les aménagements ni inégalités de traitement entre les différents tronçons de la voirie.

Cet aménagement permettra par ailleurs d'améliorer les liaisons avec les itinéraires existants à l'échelle intercommunale, notamment ceux portés par la Communauté de communes Moselle Madon, et de faciliter l'accès à la Voie Bleue V50 et à la boucle de la Moselle. Le coût prévisionnel de cette deuxième phase de travaux s'élève à **379 403 € HT**.

Compte tenu de l'importance de cet investissement pour une commune de taille modeste, il apparaît nécessaire de solliciter des financements auprès des partenaires institutionnels, en particulier le Département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre du dispositif « Appui aux territoires 54 » et de son Plan vélo, ainsi que l'État au titre du Fonds Vert.

Par ailleurs, le Maire rappelle que la première phase des travaux a permis de procéder à des travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'électricité dans le haut de la rue de Mirecourt, afin d'améliorer l'intégration paysagère, la sécurité des installations et la qualité du service, Monsieur Marcel TEDESCO propose donc de passer également une convention de financement entre le SDE 54, représenté par son Président, Monsieur Christian ARIES, et la commune de Flavigny-sur-Moselle, représentée par , Maire, pour cette deuxième phase de travaux.

Le Maire souhaite donc que le Conseil municipal l'autorise à déposer les demandes de subvention correspondantes et à solliciter le SDE54 pour l'enfouissement des réseaux concernant cette deuxième phase de travaux.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le dispositif « Appui aux territoires 54 (2023-2028) » du Département de Meurthe-et-Moselle, et son Plan vélo en faveur des mobilités douces ;

Vu le Fonds Vert de l'État, et notamment son axe relatif à la renaturation des villes et villages ;

Vu le projet de réaménagement de la rue de Mirecourt, dont une première phase a déjà bénéficié d'un accompagnement financier du Département ;

Considérant l'intérêt de ce projet pour la sécurité des déplacements, l'amélioration du cadre de vie et le développement des mobilités douces sur le territoire communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE

Article 1er

D'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès du **Département de Meurthe-et-Moselle**, au titre du dispositif « Appui aux territoires 54 (2023-2028) » et de son **Plan vélo**, pour la réalisation de la deuxième phase du projet de réaménagement de la rue de Mirecourt.

Article 2

De solliciter également une demande de subvention au titre **du fonds verts auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse** et de tous **les autres partenaires** susceptibles d'apporter leur soutien financier à cette opération, notamment **la Région Grand Est**,

Article 3

De saisir le SDE54 pour étudier l'enfouissement des réseaux aériens d'électricité dans le bas de la rue de Mirecourt, afin d'améliorer l'intégration paysagère, la sécurité des installations et la qualité du service,

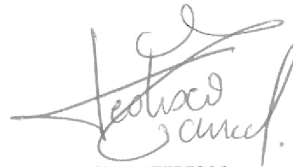
Article 4

De préciser que le montant prévisionnel de la deuxième phase de travaux est estimé à **379 403 € HT**, et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, sous réserve de l'attribution des subventions sollicitées.

Article 5

D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à accomplir toutes démarches utiles.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 10 février 2026
Marcel TEDESCO,
Maire



Marcel TEDESCO

Marcel TEDESCO
2026.02.10 15:30:35 +0100
Ref:10415862-15707424-1-D
Signature numérique
Maire